

LE DÉFICIT DE LA SÉCU : UN MENSONGE D'ÉTAT !

**SUPPLÉMENT AU
N° 172 DU
JOURNAL DU
SYNDICAT DES
RETRAITÉS CGT
DE CHAUMONT**

« C'est un coup dur pour les finances publiques. » titre le journal Le Monde, « Vers une rechute du déficit, à plus de 5 milliards d'euros » renchérit Les Echos, « Le déficit de la Sécurité sociale replonge de façon spectaculaire en 2019 » diffuse France info, « Après s'être approché de l'équilibre en 2018, les comptes de la Sécurité sociale retombent encore plus dans le rouge en 2019 » répète à longueur de journée BFMTV. Pour justifier la réforme des retraites et une nouvelle cure d'austérité, le gouvernement et les médias ont donné un écho tout particulier au soit-disant déficit de la Sécu. C'est une « fake news ». La Sécurité sociale est en excédent de 11 milliards. Pourquoi ce mensonge d'État ? Explications.



UN EXCÉDENT DE 11 MILLIARDS

En réalité, note Henri Sterdyniak des Economistes Atterés, on constate que la Sécurité sociale a un excédent de 11 milliards d'euros ». Comment expliquer ce hiatus ? C'est relativement simple expose l'économiste : « L'Etat impose à la Sécurité sociale de contribuer au remboursement de la Dette sociale accumulée pendant la crise financière (...) en 2019 la Sécurité sociale s'est désendettée de 11 milliards » correspondant à son excédent et il poursuit : « Mais l'Etat ne comptabilise pas cet effort quand il établit le solde de la Sécurité sociale ».

D'OÙ VIENT LE DÉFICIT DE 5 MILLIARDS ?

Les causes de déficit seraient dues, selon le gouvernement, au financement des mesures dites « gilets jaunes » et à une explosion des dépenses sociales. IL N'Y A PAS D'EXPLOSION DES DÉPENSES SOCIALES : en 2019 elles ont augmenté de 2,2 % par rapport à 2018, soit nettement moins que le PIB qui augmentait de 2,7 %. La dette de la Sécurité sociale qui était de 10 % du PIB en 2012 va passer à 7,6 % en 2020.

Ce n'est donc pas du côté des dépenses qu'il faut chercher les raisons de ce déficit, mais du côté des ressources. Le gouvernement a en effet décidé de ne pas compenser les exonérations de cotisations sociales et les allègements qu'il a dû consentir face à la colère des retraités et au mouvement des gilets jaunes et de les faire payer à la Sécurité sociale : hausse de la prime d'activité (1,2 Mds), exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires (1,9 Mds), annulation de la hausse de la CSG pour les retraités ayant des revenus inférieurs à 2 000 euros (1,5 Mds), baisse du forfait social (0,6 Mds), soit au total environ 5 Milliards.

POURQUOI CRÉER UN DÉFICIT ?

SELON LA LOI DITE « VEIL » DU 25 JUILLET 1994, l'Etat a l'obligation de compenser le coût des exonérations de cotisations sociales. Dans le PLFSS 2020, le gouvernement décide de passer outre et de créer un déficit de la Sécurité sociale purement artificiel, en ne compensant pas les exonérations et les allègements accordés. En définitive, le gouvernement fait payer aux assurés sociaux que nous sommes le coût des mesures qu'il nous a chichement accordées. Mais c'est une manœuvre à double détente avec un deuxième objectif, central celui-là : « Le discours sur le déficit sert à justifier la réduction des prestations sociales », confirme Henri Sterdyniak.

RÉDUIRE LES PRESTATIONS SOCIALES

En trois ans, le pouvoir d'achat des prestations familiales a baissé de 2 %, celui des allocations logement de 3 %, celui des retraités dont le revenu est inférieur à 2000 € de 2,3 % et celui des retraités dont le revenu est supérieur à 2000 € de 5 %. Cette année encore il veut économiser 4,2 milliards sur les dépenses de santé, avec un budget qui n'augmentera que de 2,1% alors que la simple reconduction des moyens nécessiterait plus de 4%. Des économies supplémentaires de 900 millions d'euros sont demandées à l'hôpital public déjà au bord de la rupture.

DIRE STOP LE 5 DÉCEMBRE

Face à cette volonté d'Emmanuel Macron et de son gouvernement de démanteler la Sécurité sociale afin de réduire au minimum les prestations sociales et de justifier la privatisation rampante du secteur de la santé, il faut nous rassembler et nous associer nombreux à la **JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS DU 5 DÉCEMBRE**.

En 2025, la dette sociale serait remboursée, c'est donc 16 milliards d'euros, actuellement utilisés pour rembourser les marchés financiers, qui seront disponibles pour financer la retraite ou améliorer les conditions de travail dans les Ehpad »

ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

(Rapport du COR : un déficit construit de toutes pièces).

CARREFOUR

Le groupe Carrefour a bénéficié de presque 2 milliards d'euros d'aides publiques depuis 2013, dont 744 millions au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, et a supprimé dans le même temps 4000 emplois.

DE L'ARGENT IL Y EN A !

• EXONÉRATIONS : TOUT POUR LES PATRONS

Les exonérations de cotisations sociales ont véritablement explosé avec Macron aux affaires : elles atteignent un montant de près de 65 milliards d'euros. Elles se traduisent par un transfert des cotisations sociales dites « patronales », qui sont partie intégrante du salaire, vers la CSG (notamment celles des retraités, d'où la hausse de 1,7 point) et vers la TVA. Il y a donc un transfert massif du capital vers le travail, au profit des actionnaires. Il faut annuler ce mouvement (la seule exonération des heures supplémentaires coûtera 1,7 milliard d'euros à la Sécurité sociale).

• RETOUR AU PLEIN EMPLOI

Un retour au plein-emploi (par exemple un taux de chômage de 3%), remettant le travail au cœur de la société, permettrait de dégager des ressources très importantes : augmenter les salaires de 3,5% dégagerait immédiatement 6,5 milliards d'euros pour financer les retraites ; de même l'égalité salariale femmes-hommes rapporterait 5,5 milliards d'euros, selon la Cnav.

• TAXATION DES PRODUITS FINANCIERS

La 3e mesure est la taxation des profits financiers. L'économie française bat des records en matière de distribution des dividendes aux actionnaires. La CGT propose de créer une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires (avant la baisse des cotisations décidées par le dernier PLFSS).

LE CICE UNE MACHINE DE GUERRE CONTRE L'EMPLOI ET LA SÉCURITÉ SOCIALE

• UN COÛT EN CONSTANTE AUGMENTATION

Pour l'année 2018, le coût du CICE pour les finances publiques devrait s'élever à 21 milliards d'euros, dont 19,8 milliards de moins-values pour l'impôt sur les sociétés, une hausse de 4,3 milliards d'euros (+ 27,7 %) sur 2017 et de 7,8 milliards sur l'an dernier (+ 65 %). Si on le rapporte à la prévision de recettes nettes de l'impôt sur les sociétés pour 2018 (25,3 milliards), la perte induite par le CICE représente quelque 78 % de ces recettes. Depuis la création de ce crédit d'impôt, le total des « restitutions » d'impôt sur les sociétés a été ainsi multiplié par 2,5 en cinq ans, passant de 12,45 milliards d'euros en 2013 à 31,6 milliards en 2018.

• LE COÛT DE L'EMPLOI

L'emploi était l'une des justifications premières du crédit d'impôt. Pourtant, le comité de suivi du CICE, placé sous la responsabilité de France Stratégie (ex-commissariat général au Plan), a lui-même toutes les peines du monde à mesurer son impact réel sur la création ou la préservation de postes. Dans son dernier rapport, en date du 4 octobre, il estime « vraisemblable » un ordre de « 100 000 emplois sauvegardés ou créés sur la période 2013-2015 », mais dans une fourchette si large, « allant de 10 000 à 200 000 emplois », que la mesure n'a guère de sens.

Même en retenant le haut de fourchette, rapporté aux 45 milliards versés pour le CICE au titre des années 2013 à 2015, chaque emploi « sauvegardé ou créé » aurait représenté un coût exorbitant de 225 000 euros sur la période. Quant au bas de la fourchette, le coût serait alors multiplié par 20. À ce prix-là, « il eût donc mieux valu – sur un strict plan économique – créer directement des emplois publics ».

• UNE DEMANDE D'OUTILS DE SUIVI

Le remplacement du CICE est remplacé à partir de cette année par une baisse pérenne de charges sociales. On peut aisément imaginer les conséquences que cette décision va avoir sur les recettes de la sécurité sociale. Les cotisations patronales sur l'assurance maladie sont passées de 12,5 à 6,5% à la suite de la transformation du CICE en baisses de cotisations patronales, pour un montant de 22 milliards d'euros ; cette contribution rapporterait au bas mot 30 milliards d'euros par an. » (SITE DE L'UCR-CGT)

Alors que la conjoncture mondiale cumule les déboires, les dividendes versés aux actionnaires au deuxième trimestre 2019 affichent un nouveau record, selon une étude d'une société de gestion de fonds américaine. Ils ont atteint la somme folle de 514 milliards de dollars. Avec 51 milliards de dollars de dividendes, la France conforte sa place de meilleur rémunérateur d'actionnaires en Europe.

La Sécurité sociale excédentaire depuis 2014.

C'est une bonne nouvelle, car, en 2025, quand toute la dette sociale aura été remboursée, c'est 15,7 milliards qui seront disponibles, pour financer les retraites ou pour améliorer les conditions de vie et de travail dans les Ehpad (ce que l'on pourrait faire plus vite d'ailleurs en ralentissant le rythme de remboursement). De 2012 à 2020, la dette de la Sécurité sociale va ainsi baisser de 10% du PIB à 7,6%. Dans le même temps, celle de l'État va augmenter de 72 % à 83%. L'État fait peser l'effort de désendettement sur la Sécurité sociale et il omet de le compter quand il évalue le solde de la Sécurité sociale.

21 Octobre 2019 –
[Henri Sterdyniak](#) -
Source : [Les Économistes Atterrés](#)